

AFFECTATIONS HORS MÉTROPOLE

Déclaration liminaire CAP 7 CAP du 13 Mars 2013

De nombreux agents des Finances Publiques ont rejoint les nombreux cortèges lors de la journée nationale d'action interprofessionnelle du 5 mars 2013 à l'appel de la CGT et de FO avec le soutien de la FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse.

Dans 175 manifestations et rassemblements plus de 200 000 salariés actifs, retraités et privés d'emploi ont indiqué au MEDEF, au gouvernement et aux parlementaires leur refus de la précarité, de la flexibilité, du chômage et des bas salaires. Ils ont porté l'exigence d'une véritable sécurisation de l'emploi.

Avec la présence de nombreuses entreprises en lutte dans les cortèges, confrontées à des plans de suppressions d'emplois ou à des accords de compétitivité-emploi, les salariés ont envoyé un message clair à la majorité qu'ils ont élue en 2012. Moins de droits pour les salariés, plus de liberté de licencier pour les employeurs : c'est non !

Le contexte de crise économique et sociale vécu durement par des milliers de salariés, exige au contraire une véritable politique sociale, plus de sécurité et de garantie dans les parcours professionnels, de nouveaux droits pour intervenir dans les choix des entreprises, orienter les richesses vers les investissements, la formation professionnelle, l'emploi et les salaires.

La CGT sera fortement présente le 14 mars à Bruxelles dans le cadre de la journée d'action à l'appel de la CES pour dire non à l'austérité et oui à l'emploi des jeunes.

Le gouvernement actuel continue d'appliquer une politique d'austérité en qualifiant d'objectif impératif, le retour du déficit public à 3% du PIB. Les Services Publics subissent d'importantes coupes budgétaires. Les coups portés contre les salariés, les retraités, les chômeurs continuent à pleuvoir.

Ainsi, les propositions récentes de la Cour des Comptes portant sur une baisse des allocations familiales et des pensions de retraite participent des mêmes logiques de paupérisation à l'œuvre dans toute l'Union Européenne.

Il faut dire qu'au-delà de ce seul aspect, les motifs de mécontentement sont nombreux à la DGFIP notamment en matière de gestion des personnels.

La mise en œuvre du nouveau système d'entretien évaluation continue de cristalliser les problèmes et les incompréhensions :

- ➔ **les dysfonctionnements liés à l'application informatique EDEN RH,**
- ➔ **l'instruction de la DGFIP et la circulaire ministérielle toujours pas disponibles,**
- ➔ **le manque de lisibilité quant à la désignation des agents d'encadrement,**
- ➔ **incompréhensions qui demeurent concernant le recours hiérarchique.**

C'est inadmissible, l'administration est incapable de gérer correctement la mise en œuvre d'une réforme qu'elle seule a voulu.



Montreuil, le 19 mars 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Autre sujet qui fâche dans la période : toujours aucune nouvelle du plan de qualification ministériel :

- ➔ Concernant les tableaux d'avancement, nous avons toutes les craintes que la situation scandaleuse de l'année dernière se représente. Nous avons siégé alors que le plan de qualification n'était pas connu, au final, des agents ont vu leur avancement annulé alors que la liste avait été votée en CAP. Nous exigeons que cette situation ne se renouvelle pas !
- ➔ Pour les listes d'aptitude de B en A et de C en B. , les reports de ces CAP risquent d'entraîner un retard considérable dans la gestion du mouvement de mutation filière fiscale à venir.

Au delà du mépris à l'égard des personnels et de leurs représentants, on ne peut que s'inquiéter de la réelle volonté de nos ministres à maintenir un niveau de promotion conséquent à la DGFIP.

CONCERNANT CETTE CAP CANDIDATURES HORS MÉTROPOLE :

La CGT Finances Publiques a toujours condamné les modalités opaques qui régissaient les affectations hors métropole. Elle s'est toujours opposée aux postes à avis et aux postes à profil.

C'est pourquoi, elle se félicite que la règle de l'ancienneté administrative comme principe d'affectation ainsi que la limitation de séjour sur ces postes soient actés suite aux différents groupes de travail « Mutations ».

Cependant, cette année, la note de lancement des appels de candidatures prévoit que les directions puissent émettre un avis.

En effet, cette note du 25 janvier prévoit : « par ailleurs, la direction locale peut faire part de manière circonstanciée de tout élément de nature à s'opposer à une affectation à l'étranger. Cet avis sera communiqué à l'agent en même temps que la transmission de sa candidature au bureau RH-1C ».

La CGT FP est vivement opposée à cette modalité qui réintroduirait une sélection au profil, et exige l'abandon pur et simple de toute possibilité d'avis des directions dans les appels de candidature, ainsi que la production d'une lettre de motivation.

Pour la CGT FP les éléments écartant une candidature HM ou COM ne peuvent être que

techniques (agents ne remplissant pas les conditions prévues dans les règles de mutation). Et nous craignons que certaines directions aient écartés des agents sans faire remonter leurs candidatures au bureau RH-1C. Si certaines directions ont renvoyé aux agents et au bureau RH-1C des éléments s'opposant à une candidature HM/COM, nous souhaitons que la CAP ait connaissance de leurs situations.

Pour rappel, la CGT FP estime aussi qu'aucun agent ne doit être écarté pour une note d'alerte, comme cela s'est présenté sur la CAP B. La DG avait convenu que ces situations devaient être examinées en CAP.

Par ailleurs, cette CAP va examiner à la fois des affectations sur les postes hors métropole et sur les postes dans les COM, ayant donné lieu à une deuxième note du 12 février. Certains agents ont donc candidaté dans les deux procédures. Si nous disposons de toutes les informations nécessaires sur l'ordre des vœux exprimés par les candidats aux postes hors métropole, la manière dont la DG a traité la situation des agents ayant postulé dans les deux appels de candidature est très obscure. Il conviendrait de prévoir clairement des règles pour l'articulation entre ces deux mouvements.

La CGT FP dénonce les dispositions du statut particulier qui excluent les agents en poste dans un DOM. Il est urgent et indispensable que les termes du décret faisant référence à la « métropole » soient modifiés, afin de permettre aux agents de tous les départements français de bénéficier d'un traitement équitable. C'est

pour aller dans ce sens que la section CGT de la Réunion s'est adressée aux parlementaires (voir courrier).

Pour le fonctionnement même de cette CAP, nous nous satisfaisons de disposer du Tagerfip correspondant aux emplois implantés, lors de la consultation mais trouvons scandaleux que les documents dématérialisés nous soient parvenus très tardivement alors que les délais de consultation sont déjà très restreints (seulement une journée et demie pour examiner 164 candidatures).

Enfin, compte tenu de la situation au Mali et aux prises d'otages de ressortissants français, nous souhaitons connaître quelles mesures ont été prises pour les agents en poste dans la région, ainsi que pour leurs familles. Si la sécurité est du ressort de la MAEE et du ministère de la défense, la CGT FP demande à être informée de la situation des collègues concernés.

